

RCS : CAHORS
Code greffe : 4601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00093
Numéro SIREN : 511 634 123
Nom ou dénomination : @INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2022 sous le numéro de dépôt 358



SOCEECAC

Commissariat Aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

Société @ INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE

252 Route du Mont Saint Jean
46300 GOURDON

*Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 15 000 euros*

SIREN CAHOR\$ 511 634 123

EN

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



SOCEECAC
Commissariat Aux Comptes

Transformation de la SARL @ INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
en Société par Actions Simplifiée

Monsieur

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés du 1^{er} février 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

-de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

-de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Cette analyse n'appelle de notre part aucune observation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

-à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;



SOCEECAC
Commissariat Aux Comptes

Transformation de la SARL @ INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
en Société par Actions Simplifiée

-à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

-elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle de notre part aucune observation.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent de notre part aucune observation.

Castres, le 14 février 2022
Le Commissaire aux comptes,
Société Occitane de Commissariat aux Comptes

Représentée par Bruno SIGUE
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

